



**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 13 août 2018 le règlement numéro 2018-09, intitulé « Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en remplacement du règlement numéro 2018-02 ».
- Le règlement numéro 2018-09 a pour objet :
  - D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité ;
  - D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
  - De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
  - D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
- Le règlement numéro 2018-09 est déposé à la mairie, située au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, et ce, aux heures régulières d'ouverture.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2018.**

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière,

YB/js

Yvette Boulay, DMA